



Oxivir® Three 64

• Bactericide • *Virucide • Fungicide • (Concentrated) Disinfectant • Cleaner

Révision: 2024-08-07

Version: 01.0

1. IDENTIFICATION

Nom du produit:

Oxivir® Three 64

• Bactericide • *Virucide • Fungicide • (Concentrated) Disinfectant • Cleaner

FDS #:

MS0801854

Utilisation recommandée:

• Industriel/Institutionnel

• Nettoyeur désinfectant

• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation

Utilisations déconseillées:

Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur

Siège social au Canada

Siège social aux États-Unis

Diversey, Inc. - Canada

Diversey, Inc.

6150 Kennedy Road Unit 3

1300 Altura Rd., Suite 125

Mississauga, Ontario L5T 2J4

Fort Mill, SC 29708

Phone: 1-800-668-7171

Phone: 1-888-352-2249

Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <https://sds.diversey.com>**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Serious eye damage, Category 1

Acute toxicity, inhalation, Category 4

Skin sensitization, Category 1

**Mention d'avertissement:**

Danger.

Déclarations sur les risques

NOCIF EN CAS D'INHALATION. CAUSE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE. mises en garde :

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et une protection des yeux et du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

Classification du produit dilué 1:64

Oxivir® Three 64

• Bactericide • *Virucide • Fungicide • (Concentrated) Disinfectant • Cleaner

1 of 6

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

Déclarations sur les risques et la sécurité

Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Surfactant anionique	Propriétaire	10 - 30%
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	5 - 10%
Acide carboxylique	Propriétaire	1 - 5%
Acide inorganique	Propriétaire	1 - 5%
Alcool éthoxylé	Propriétaire	1 - 5%

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Par voie cutanée: Rincer abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

PAR INHALATION : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention

Aucune méthodes spéciale n'est requise

Moyen d'extinction approprié

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

Dangers spécifiques

Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation: Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Ne pas mélanger avec d'autres produits ou produits chimiques, à moins d'indication sur l'étiquette. Mélanger seulement avec de l'eau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

Composant(s)	ACGIH	OSHA
Peroxyde d'hydrogène	1 ppm (TWA)	1 ppm (TWA) 1.4 mg/m ³ (TWA)

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

Protection individuelle

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.

Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

Protection individuelle

Protection des yeux: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Liquide

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.

Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.

Point de fusion/point de gel (°C) Indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Densité 1.0725 Kg/L

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Point d'éclair > 200.12 °F > 93.4 °C

Viscosité mPa.s

Cinématique 22.8

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 0 % *

Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.

Combustion prolongée Sans objet.

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé **- inférieure:** indéterminé

Couleur: Transparent , Pâle , de Clair à Jaune

Odeur: Produit caractéristique Caractéristique

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé

Solubilité: complètement soluble

Densité relative (relativement à l'eau): 1.07

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Pression de vapeur: Pas d'information disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.

Phosphore élémental: 0.23 % by wt.

pH: 0.5

La corrosion des métaux: Non corrosif

pH de la solution diluée 2

Point d'éclair de la dilution: > 200.12 °F > 93.4 °C

% COV par poids ds la dilution d'emploi: 0 %

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Oxivir® Three 64

• Bactericide • *Virucide • Fungicide • (Concentrated) Disinfectant • Cleaner

3 of 6

Réactivité	Sans objet
Stabilité	Le produit est stable
Possibilité de réactions dangereuses:	Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter	Bases fortes. Ammoniaque. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants). Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
Conditions à éviter	Aucun à notre connaissance.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Peut irriter modérément la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et/ou de l'inconfort transitoire.

Contact avec les yeux: Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

Ingestion: Pas d'information disponible.

Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. Nocif en cas d'inhalation.

Sensibilisation: Peut causer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une éruption cutanée, une urticaire, des démangeaisons, des bosses, des rougeurs, un gonflement et/ou de l'inconfort.

Organes cibles (exposition unique) Aucun à notre connaissance.

Organes cibles (exposition répétée)

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): >2000

(ETA) - par voie cutanée (mg/kg): >2000

(mg/kg):

(ETA) - par inhalation des gaz (mg/l): >20000

aiguë (ETA) - par inhalation des brumes (mg/l):

brumes (mg/l): 2.2

(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l): >20

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistante et dégradabilité: Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

Mobilité: Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes: Pas d'information disponible.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En

vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):

Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Entreposage des pesticides :

Consultez l'étiquette du produit.

Entreposage des pesticides :

Consultez l'étiquette du produit.

Éliminant du contenant :

Consultez l'étiquette du produit.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Déchets corrosifs D002.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués): Déchets corrosifs D002.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Ce produit n'est pas réglementé pour le transport.

Déscription du connaissance DOT (voie NON RÉGLEMENTÉ terrestre)

Déscription du voie maritime connaissement

NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

EPA Reg. No. : 70627-82

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers qui sont obligatoires pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes de produits chimiques qui ne sont pas des pesticides en milieu de travail. L'information sur les dangers telle que requise sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi

DANGER POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. DANGER. Corrosif. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements et de respirer les vapeurs du produit concentré [non dilué]. Porter des lunettes ou un écran facial et des gants résistants aux produits chimiques Se laver soigneusement à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. [Une fois le produit dilué conformément au mode d'emploi, des gants et des lunettes de protection résistant aux produits chimiques ou un écran facial ne sont pas requis.]

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg	Section 313
Surfactant anionique	Propriétaire	10 - 30%			
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	5 - 10%		1000	
Acide carboxylique	Propriétaire	1 - 5%			
Acide inorganique	Propriétaire	1 - 5%			
Alcool éthoxylé	Propriétaire	1 - 5%			

Clean Air Act/Clean Water Act

Réglementation Canadienne

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Produit Dilué:

Santé 0

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2024-08-07

Version: 01.0

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

Avis supplémentaire

- Ne contient pas de parfum additionné

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.